

MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES - Option POIDS LOURDS

Le mécanicien procède aux révisions et aux contrôles périodiques, diagnostics, réparations, réglages, notamment de moteurs et organes mécaniques, de véhicules légers, industriels ou de transports en commun, à partir des données constructeurs ou des instructions du supérieur hiérarchique.

Détail de la Formation

Origine scolaire et niveau requis:

3^{ème} Générale ou Technologique / CAP ou BEP de la spécialité.

Qualités requises : Etre autonome, savoir prendre des initiatives. Avoir le sens du contact et du service. Grande capacité d'adaptation au milieu (bruyant, parfois peu confortable et mal isolé du froid). Etre curieux et se tenir informé des nouvelles technologies (électroniques, informatiques,...) et s'adapter aux nouveaux matériaux utilisés.

Programme de la formation :

La formation s'effectue en alternance sur trois années :

1 semaine en entreprise et 1 semaine au CFA (675 heures par an au CFA)

Compétences à acquérir :

- Effectuer les différentes opérations de révision de véhicules (vidanges moteur et boîte, purges de circuits, contrôles d'usure...).
- Localiser la panne ou l'anomalie qui peut être d'origine mécanique, électrique, électronique...
- Remplacer, par dépose et pose, la ou les pièces défectueuses.
- Procéder à des contrôles aux différents stades d'intervention.
- Réaliser tout ou partie des réglages nécessaires au bon fonctionnement du véhicule (généralement à l'aide d'appareils spécifiques).
- Renseigner une fiche technique d'intervention.

Poursuite d'études :

BTS Maintenance et Après-vente Automobile

La formation par la voie de l'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui vous permet de bénéficier d'une formation pratique et théorique et d'une rémunération. Il vous donne les mêmes droits et devoirs que les autres salariés. Vous obtenez ainsi une qualification professionnelle reconnue par un diplôme d'état.

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur : www.cfa-levigean.fr